

# CADERNO APFN



8

## Politique familiale : pourquoi, pour qui, comment ?

Professeur Jean-Didier Lecaillon

II Congresso Europeu de Famílias Numerosas  
“Famílias Numerosas—Primavera numa Europa Envelhecida

27 Mar 2004



## DECLARAÇÃO DE PRINCÍPIOS DA APFN

### **Acreditamos que:**

1. A vida humana deve ser respeitada, reconhecida e protegida desde o momento da concepção até à morte natural;
2. A Família é a primeira comunidade natural da sociedade, anterior ao próprio Estado, pelo que este deve estar ao serviço da Família;
3. A Família é o lugar próprio e natural, onde a criança tem o direito a nascer e a crescer, a ser amada, protegida e educada;
4. A Família tem direito a escolher a Educação que pretende dar aos seus filhos, cabendo ao Estado assegurar esse direito;
5. A sociedade será tanto mais humana, solidária e desenvolvida quanto mais famílias estáveis e felizes houver;
6. As famílias constituídas de forma estável e equilibrada são a melhor prevenção e antídoto natural contra a droga, violência, marginalidade e outras disfunções da sociedade;
7. Os valores sobre os quais assentam as sociedades – respeito, tolerância, amor, solidariedade, justiça, verdade, liberdade e responsabilidade – aprendem-se, sobretudo, na Família, pelo exemplo e pela educação;
8. O Estado deve apoiar, estimular e promover a Família, respeitando a sua identidade e individualidade, bem como o princípio da subsidiariedade;
9. As famílias numerosas têm direito ao respeito e apreço de todos, pelo papel indispensável, real e concreto que desempenham no equilíbrio e renovação da sociedade;
10. As famílias numerosas têm direito a viver com dignidade, competindo ao Estado garantir esse direito através de políticas adequadas, nomeadamente no campo da Saúde, Habitação e Educação.

### **Pretendemos:**

1. Contribuir activamente para uma Cultura da Vida e dos Valores da Família;
2. Promover uma Civilização de Vida e de Amor, defendendo os direitos e deveres da Família;
3. Defender a Qualidade de Vida das famílias nos diversos aspectos, físicos, materiais, culturais e espirituais;
4. Ajudar os casais jovens a não terem medo de assumir compromissos de fidelidade e responsabilidade e a manterem-se abertos à vida;
5. Fomentar o respeito pela liberdade de os casais decidirem, com sentido de responsabilidade, o número de filhos que desejam ter;
6. Ajudar as famílias a desenvolverem as suas capacidades de solidariedade intergeracional;
7. Defender os direitos da Família, colocando-a como objecto prioritário das políticas sociais;
8. Humanizar as relações Família-Empresa, através da organização do tempo de trabalho e de uma política de apoio à Família, atendendo, de modo particular, à situação e número dos seus membros;
9. Garantir aos Pais o direito de livremente optarem por se dedicar, um deles, exclusivamente à assistência aos seus filhos, aos familiares idosos e dependentes, sobretudo no caso de Famílias Numerosas, salvaguardando, no entanto, também o seu direito a um mínimo de condições que a dignidade das famílias exige;
10. Contribuir para que as leis e instituições do Estado respeitem, valorizem e defendam, de forma positiva, os direitos e deveres da Família, e, em particular, das Famílias Numerosas.

## **Politique familiale : pourquoi, pour qui, comment ?**

[Family policy : why, what for, what is, how ?]

Le thème de la politique familiale est l'objet de nombreuses confusions.

C'est dommageable puisqu'à partir du moment où on ne définit pas correctement les choses, il est normal non seulement de ne pas atteindre ses objectifs, mais aussi on peut craindre de mal mesurer l'impact des mesures susceptibles d'être prises.

L'objet de cette communication est de tenter, à partir de l'expérience française et sur la base d'un raisonnement économique, de contribuer à une meilleure compréhension de ce que pourrait être une politique de promotion de la famille. C'est en quelque sorte une façon d'assurer un minimum d'efficacité aux décisions qui seront prises.

### **A/ Un constat en guise de préambule : aujourd'hui, on refuse de s'interroger sur les fondements de la famille et cela constitue une grave menace.**

- 1) Il n'y a pas de politique familiale au niveau européen : la famille relève de chaque Etat.
- 2) Il n'y a pas d'accord sur une définition de la famille.
- 3) Les travaux de recherche existants qui se sont penchés sur les différents types de politiques d'aide aux familles aboutissent à une typologie distinguant des objets très différents. Il en ressort qu'il n'y a pas de vraie réflexion sur les fondements de ces politiques...

Ces différents constats justifient de consacrer un peu de temps à réfléchir sur ce que pourraient être les fondements d'une politique familiale.

### **B/ L'investissement-famille, condition du développement de l'Europe**

- 1) *A priori*, la famille n'intéresse pas l'économiste (nature non marchande des relations, difficulté de mesurer l'activité domestique...). Mais serait-il réaliste de réfléchir sur les perspectives d'un développement économique et social durable en faisant l'impasse sur 'la cellule de base de la société' ?
- 2) Quelques considérations de bon sens :
  - fonder une famille, mettre au monde et éduquer un ou plusieurs enfants, est un défi économique ;
  - s'agissant de la famille, on se situe plutôt dans le registre de l'investissement.
- 3) La question tourne alors autour de la possibilité effective de procéder à ce type d'investissement, d'autant plus nécessaire pour l'Europe :
  - que la croissance économique nécessite d'abord un minimum de dynamisme démographique, donc une reproduction assurant le remplacement des générations ;
  - que c'est au sein de cette première communauté naturelle que l'individu va acquérir un certain nombre de qualités, de connaissances, d'attitudes qui lui permettront un jour de devenir un producteur.
- 4) La famille est ainsi tournée vers l'avenir, vers l'innovation. Les parents peuvent être

---

<sup>1</sup> "Les politiques familiales en Europe", (en collaboration avec M.-L. Merveilleux du Vignaux), dans A. d'Entremont, M.A. Lizarraga Lezáun, J.J. Pons Izquierdo et L. Recalde Zaratiegui (eds.), *Homenaje a Manuel Ferrer Regales*, EUNSA, 2002, pp. : 195-211.

considérés comme de véritables entrepreneurs. Une réflexion complémentaire s'impose :

- le développement économique repose sur les capacités d'initiative et la responsabilité de chacun..., mais les individus ne vivent pas de façon isolée... la reconnaissance de l'autre est étroitement liée à la notion d'échange qui est la base de la vie économique ;
- il est difficile, dans ces conditions, de faire abstraction, dans la sphère économique, de l'union de l'homme et de la femme.

Dire que celle-ci est la racine de la première des richesses est important ; ce n'est pas suffisant... il existe un principe de continuité : au-delà du désir de satisfaire nos propres besoins, l'aspiration de nourrir, d'élever, d'entretenir ceux qui sont dans l'incapacité de le faire reste prépondérante et s'exprime plus facilement dans le cadre familial.

La promotion de la famille est ainsi fondée ; elle devrait permettre un développement économique durable. Elle constitue la réponse la plus adaptée aux défis économiques qui nous sont lancés. Encore faut-il ne pas se méprendre sur le sens de cette action politique.

### **C/ La signification d'une politique familiale**

La politique familiale est le cadre général à l'intérieur duquel devraient se décliner toutes les mesures mises en place pour répondre aux défis économiques et sociaux de notre temps.

Mais il faut savoir précisément de quoi nous parlons ; il convient de dénoncer des confusions courantes afin de les éviter.

- 1) L'expression "politique sociale" évoque celle d'"assistance" ; elle renvoie à la notion d'État Providence (l'objectif est d'atténuer la gravité de la situation, d'en amoindrir les effets négatifs dans un premier temps et finalement de sortir d'un état considéré comme mauvais).

En ce sens, il existe un critère permettant de distinguer nettement la politique sociale de la politique familiale : si la première a vocation à s'éteindre..., cette caractéristique n'est pas valable pour la politique familiale, sauf à considérer la famille comme une maladie, un échec, un handicap,... bref un état dont il conviendrait de sortir au plus vite !

- 2) Encore faut-il montrer aux responsables politiques quel peut être l'intérêt de ménager du temps et de l'argent à la mise en place d'une politique intrinsèquement familiale. C'est pour cela justement qu'il est essentiel d'en dégager le fondement...

En particulier, l'expression '*cellule de base de la société*' renvoie à une conception bien précise de l'ordre social reposant sur l'existence de communautés de personnes stables que l'on doit donc retrouver et reconnaître à tous les niveaux institutionnels ; la famille est la première communauté humaine parce qu'elle assure la reproduction et fournit les premiers éléments d'éducation ; elle est noyau premier de la société au sens où elle seule pourrait en assurer la continuité et l'avenir.

---

<sup>2</sup>J. Garelo, « Famille modèle, famille moderne ? », The Lion-n°541-décembre 2002, pp. 32-35.

3) L'absence de possibilité d'épanouissement de la famille est une régression. Il ne s'agit pas seulement de "produire" des enfants, ce que serait une politique nataliste, mais bien de les éduquer ; la notion économique de 'capital humain' est particulièrement bien adaptée.

Tout investissement implique de se projeter dans l'avenir. Seule la perspective d'un 'retour sur investissement' correct peut justifier l'aventure. Ceux qui la tentent et sortent vainqueur ne doivent pas être considérés comme des inactifs quand ils ne sont pas systématiquement pénalisés. Les parents qui décident d'avoir des enfants et qui les élèvent créent une richesse qui profitera à l'ensemble de la collectivité. C'est justice de leur reconnaître cet apport, c'est aussi un impératif raisonnable pour éviter que la source ne se tarisse (appel à la responsabilité).

**En conclusion,**

- il ne peut y avoir action en faveur de la famille que s'il existe d'abord une réelle volonté politique de promouvoir un modèle ; ce point est fondamental ;
- la mise en place d'une politique familiale ne doit pas signifier étatisation de la famille (ce n'est pas un nouveau droit social qu'il faut inventer mais les conditions de la justice qu'il convient de réaliser).
- Finalement, la politique familiale doit être une politique à part entière, avec ses objectifs, ses modalités et ses impératifs propres. Seule une réelle prise de conscience à ce niveau permettrait de la mettre en œuvre efficacement. Mais cela suppose d'abord que la famille reste un principe fondamental de l'organisation de la vie en société. Il n'est pas sûr que cela soit aujourd'hui le cas, ce qui n'est pas une bonne nouvelle en matière de perspectives économiques.





### Professeur Jean-Didier LECAILLON

Né le 18 septembre 1951 à PARIS (France), marié et père de sept enfants, est Professeur des Universités, spécialiste de sciences économiques.

Ayant obtenu une Maîtrise de Droit des Affaires et une Maîtrise d'Econométrie en 1974, un Diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences économiques en 1975, il est titulaire d'un Doctorat d'Etat es sciences économiques depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1982.

Nommé Maître de conférences en 1984, il est Professeur des Universités depuis 1990. Ses principaux thèmes d'enseignement et de recherche concernent l'économie internationale, l'économie des populations et de la famille, le capital humain, les politiques sociales et la formation des prix. Sur tous ces sujets, il a publié de nombreux articles scientifiques ; il est également à ce jour (janvier 2004) l'auteur, seul ou en collaboration, de quatorze ouvrages.

Après avoir été Professeur à l'Université de Nancy II (1990-1994) puis à l'Université Paris XII-Val de Marne (1994-2000), il est actuellement en poste à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) où il préside la section d'Economie, de Gestion, d'Informatique, de Mathématique et de Statistique ; il est par ailleurs Administrateur de l'Institut Supérieur du Travail, Membre du Comité Européen sur la Population (CAHP) du Conseil de l'Europe et du Comité de rédaction de la revue *Population & Avenir*. Il est membre de l'Association des Economistes Catholiques (A.E.C.) dont il est vice-Président et de l'Académie d'Education et d'Etudes Sociales (A.E.S.) dont il assure la Présidence depuis septembre 2002. Consulté comme expert par divers organismes et institutions, en France ou à l'étranger, il a fait de nombreuses communications, traitant de la question des rapports entre l'économie et l'investissement dans la famille, à l'occasion de réunions internationales dans diverses capitales européennes, en Amérique latine (Brésil et Venezuela) et en Asie (Liban et Philippines).

#### Principales Publications ou Communications les plus récentes

- Démographie économique - Analyse des Ressources humaines, deuxième édition augmentée, Litec, Paris 1992, 289 p.
- "Politiques familiales : les enseignements de l'analyse économique", expertise effectuée dans le cadre de Perspectives of Family Politics, International Symposium - Planning the International Year of the Family 1994, 5-7 mars 1993, Stuttgart.
- "La croissance endogène", *Revue Française d'Economie*, Volume IX, 1, hiver 1994 : 3-39 (en collaboration avec G. Grangeas, J-M. Le Page et C. Ottavj).
- "Composition des ménages et comportements économiques", *Population & Avenir*, n°616, janvier-février 1994 : 2-4 (et *Problèmes Economiques*, n°2382, 29 juin 1994).
- "Les dimensions économique et sociale de la chute de la natalité en Europe", *Population & Avenir*, n° 619, septembre-octobre 1994 : 9-14.
- "La conferenza del Cairo : un'offensiva malthusiana ?", *Euromonitor*, Anno 1, n°3, Roma, ottobre 1994 : 44-46.
- La famille source de prospérité, Régnier, Paris 1995, 126 p.
- Macrodynamique : 1. La croissance, Cujas, Paris 1995, 239 p., (en collaboration avec G. Grangeas, J.M. Le Page et C. Ottavj).
- La familia como primera realidad economica, Documentos del Instituto de Ciencias para la Familia, n° 20, "Fécondité et chômage", *Population & Avenir*, n°624, septembre-octobre 1995 : 3-4.
- "Importanza sociale ed economica della Famiglia", communication à la Conferenza 'Famiglia ed Economia', Roma, 6 mars 1996 (publié sous le titre "L'importance sociale et économique de la famille" in *Famiglia et Vita*, Anno I, n°2, 1996, pp. 26-34).
- Economie du monde contemporain, Les Editions d'Organisation, Paris 1996 (en collaboration avec J.M. Le Page et C. Ottavj).
- "L'Europe de l'ouest aujourd'hui", *Famiglia et vita*, Anno II, n°1, 1997 : 30-43.
- "Politique familiale, Politique sociale : une distinction nécessaire", communication à l'International Congress on Family and Society, 'Building a Healthy Family', Caracas, 18 au 20 septembre 1997.
- "Health of women in the family : The family as an economic unit", communication à l'International Conference, 'Women's Health Issues', Rome, 18 au 22 février 1998.
- "Formation du capital humain : quels métiers au 21ème siècle ?", *Sociétal*, n°HS, avril 1998 : 24-27.

- "La famille dans l'analyse économique", dans *Panoramiques*, n°36, 4ème trimestre - II 1998 : 152-156.
- Macrodynamique : 2. Les cycles, Cujas, Paris 1998, 286 p., (en collaboration avec G. Grangeas, J.M. Le Page et C. Ottavj).
- Rapport à la Commission des Affaires Familiales du Parlement polonais et communication au séminaire sur 'Famille et fiscalité', Varsovie (Pologne), 21 novembre 1998.
- "L'impact de la prévention sur le développement économique de la communauté familiale", communication au séminaire de l'E-UIOF, 'Les Familles : Victimes des transformations économiques et sociales', Vienne (Autriche), 26 novembre 1998.
- "La doctrine sociale de l'Eglise, inspiration d'une politique familiale", communication à l'occasion du Congrès de la Confédération Nationale des AFC, Lourdes (France), 20 et 21 mars 1999.
- "La famille source de prospérité", communication à l'occasion du cinquantième anniversaire du Mouvement Mondial des Mères, 'La Dynamique Familiale et Sociale du travail de la Mère', UNESCO, Paris (France), 8 avril 1999.
- "La dénatalité devrait se poursuivre au sein de l'union européenne", *Population & Avenir*, n°641, janvier-février 1999 : 14-15.
- "Family Policy Is Not Welfare", *Chronicles*, Vol. 23, n°5, May 1999 : 17-20.
- "Vieillesse démographique et compétitivité économique sont-ils compatibles ?", conférence devant les auditeurs de la 51ème session nationale de l'IHEDN, Ecole Militaire, Paris (France), 31 mai 1999.
- "The Family and National Development : realities and practical consequences" communication à l'occasion du First Asia Pacific Family Congress, 'FAMILY The Key to Personal and National Development', Manila (Philippines), August 12-14, 1999.
- "The Family in Evolution : Beyond the Risk, Hope", communication à l'occasion du XXth International Congress for the Family, 'The Millennium and the Family', Moscow (Féd. de Russie), September 6-9, 1999.
- "L'évolution des populations, quels fondements, quelles perspectives ?", *Permanences*, n°367, décembre 1999 : 17-22.
- "La population de l'Europe au XXème siècle", *Population & Avenir*, n°646, janvier-février 2000 : 10-12.
- *Economie de la Famille*, (ed.), Cahiers du G.R.A.T.I.C.E., n°18, Université Paris XII-Val de Marne, premier semestre 2000.
- "L'impact du vieillissement sur la compétitivité", *Panoramiques*, n°47, 3ème trimestre 2000 : 96-101.
- "L'investissement famille", *Conflits actuels – Revue d'étude politique*, n°6, automne 2000 : 42-52.
- *Les enjeux de la démographie européenne*, (ed.), Thesis Verlag, Zurich, 2001.
- "La dimension économique du vieillissement", in *Les enjeux de la démographie européenne*, J.-D. Le-caillon (ed.), Thesis Verlag, Zurich, 2001 : 87-98.
- "Die Zukunft der Arbeit und der Familie", in *Familie als Beruf : Arbeitsfeld der Zukunft*, Ch. Leipert (Hrsg.), Leske + Budrich, Opladen, 2001 : 83-89.
- *Economie contemporaine – analyse et diagnostics*, De Boeck Université, Paris et Bruxelles, 2001 (en collaboration avec J.M. Le Page et C. Ottavj), 2ème édition à paraître en 2004.
- "L'effet de la politique familiale sur la fécondité", in *SOS natalité : les femmes et les enfants d'abord*, E. Sullerot et D. Marcilhacy (ed.), *Panoramiques*, n°57, 1er trimestre 2002, Editions Corlet : 119-21.
- "Les politiques familiales en Europe", (en collaboration avec M.-L. Merveilleux du Vignaux), dans A. d'Entremont, M.A. Lizarraga Lezáun, J.J. Pons Izquierdo et L. Recalde Zaratiegui (eds.), *Homenaje a Manuel Ferrer Regales*, EUNSA, 2002, pp. : 195-211.
- "Economia domestica", dans Pontificio consiglio per la famiglia (ed.), *Lexicon – Termini ambigui e discussi su famiglia vita e questioni etiche*, EDB, 2003, pp. : 275-83.



### **Cadernos APFN Publicados**

- 1— Quem Somos, Quantos Somos
- 2— Estudo Comparativo das Políticas Familiares na Europa
- 3— Família e Fiscalidade
- 4— Família e Poder Local
- 5— Apostar na Família, Construir o Futuro
- 6— Política Fiscal da Família
- 7— Tarifa Familiar da Água para Consumo Doméstico
- 8— Política de Família: O Quê, Porquê, Para quê, Como?

Somos um grupo de casais, com três ou mais filhos, acreditamos nos valores da família, defendemos o direito à vida desde a sua concepção e sentimos a necessidade de apoiar as famílias numerosas.

À semelhança do que já acontece noutros países europeus, formámos a Associação Portuguesa de Famílias Numerosas (APFN), de âmbito nacional, para defesa dos direitos naturais, próprios e legítimos das famílias numerosas.

Esta Associação, que obteve em 2003 o estatuto de Associação de Família com Representatividade Genérica, tem os seguintes objectivos principais:

- a) Defesa dos legítimos interesses das famílias numerosas, designadamente em matéria fiscal, de habitação, saúde e educação;
- b) Promoção de acções de solidariedade e apoio mútuo entre famílias numerosas;
- c) Obtenção de facilidades e descontos para os associados;
- d) Desenvolvimento de iniciativas de carácter sócio-cultural e de divulgação dos valores da família.

**Associação Portuguesa de Famílias Numerosas**

Rua 3A à Urbanização da Ameixoeira, Área 3, Lote 1, Loja A  
1750-084 Lisboa

Tel: 217 552 603

<http://www.apfn.com.pt>

Fax: 217 552 604

e-mail: [apfn@apfn.com.pt](mailto:apfn@apfn.com.pt)